



Union Européenne & agriculture durable



Édito

L'agriculture est au cœur de nombreux défis auxquels l'Union européenne est confrontée. Elle nourrit près de 450 millions d'habitants, fait vivre plus de 9 millions d'agriculteurs et façonne une grande partie des paysages européens. Mais elle est aussi directement touchée par le changement climatique, la dégradation des sols, l'érosion de la biodiversité, les tensions économiques et les difficultés liées au renouvellement des générations qui fragilisent les exploitations agricoles.

Face à ces défis, l'Union européenne cherche à faire évoluer le modèle agricole de ses États membres vers une agriculture plus durable. **L'objectif n'est pas seulement de produire davantage, mais de produire mieux** : protéger les ressources naturelles, garantir des revenus justes aux agriculteurs et assurer à chacun l'accès à une alimentation saine, sûre et abordable. Cette évolution s'appuie notamment sur la politique agricole commune (PAC), première politique intégrée de l'Union européenne, qui mobilise près d'un tiers du budget européen.

Qu'est-ce que l'agriculture durable ?



L'agriculture durable consiste à produire une alimentation de qualité tout en préservant les ressources naturelles et en assurant un revenu équitable aux agriculteurs. Son objectif est de répondre aux besoins d'aujourd'hui sans compromettre la capacité des générations futures à se nourrir.

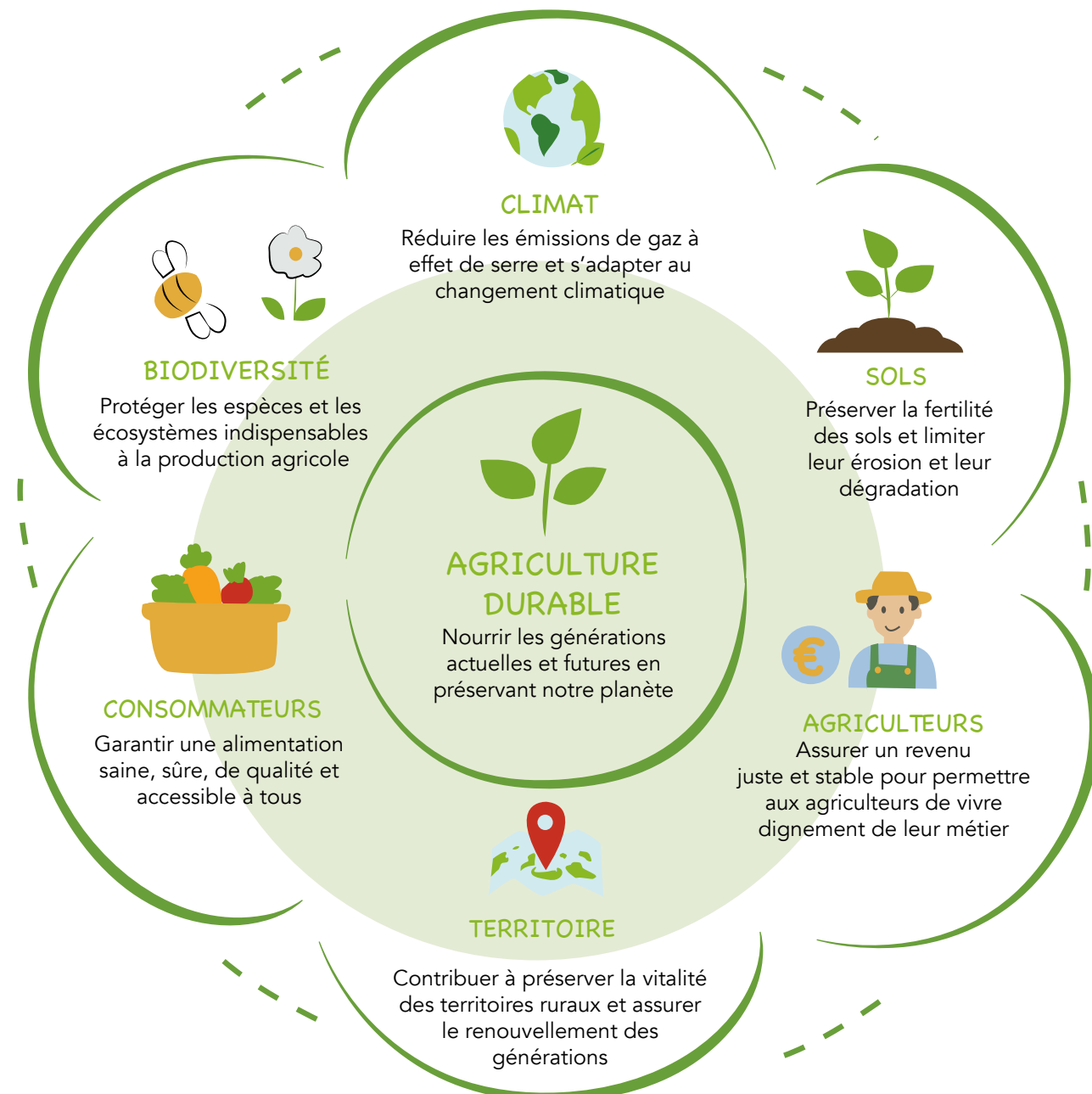
Elle répond à l'attente des citoyens de l'UE qui aspirent à pouvoir s'alimenter d'une nourriture de qualité, produite dans le respect de l'environnement et du bien-être animal. Cette agriculture doit également contribuer à la vitalité des territoires ruraux.

Face au changement climatique, à la dégradation des sols et au recul de la biodiversité, les pratiques agricoles doivent évoluer. L'agriculture durable cherche ainsi à

mieux utiliser l'eau, limiter les émissions de gaz à effet de serre, préserver les sols, protéger la diversité du vivant, animal et végétal, et réduire le recours aux intrants (pesticides, engrais).

Mais cette transition ne peut réussir que si elle reste économiquement viable. Les agriculteurs doivent pouvoir vivre de leur travail, dans des conditions d'exercice satisfaisantes, tout en répondant aux attentes croissantes des citoyens en matière d'environnement et de qualité des aliments.

L'agriculture durable repose donc sur un équilibre entre performance économique, protection de l'environnement et intérêt général.



Comment l'Union européenne agit-elle ?

L'Union européenne accompagne la transition vers une agriculture plus durable grâce à plusieurs politiques et instruments financiers. Son principal levier est la politique agricole commune (PAC), mise en place en 1962 pour garantir la sécurité alimentaire après la Seconde Guerre mondiale. Si elle visait initialement à accroître la production agricole et à assurer un revenu stable aux agriculteurs, ses objectifs ont progressivement évolué pour intégrer les enjeux environnementaux et climatiques.



Aujourd'hui, la PAC cherche à concilier trois objectifs :



Favoriser une agriculture intelligente et résiliente, assurant la **sécurité alimentaire**



Renforcer les actions favorables à l'environnement et au climat qui contribuent aux objectifs environnementaux et climatiques de l'Union européenne



Renforcer le tissu socio-économique des zones rurales



Aujourd'hui, la PAC représente **30 % du budget de l'Union européenne**. Pour la France, ce sont **9 milliards d'euros** qui sont perçus chaque année pour la mise en œuvre de cette politique.

Fonds européen agricole de garantie (FEAGA), également appelé premier pilier de la PAC, permet le **versement d'aides directes** aux agriculteurs. Ces aides constituent un soutien essentiel face aux aléas climatiques et aux fluctuations des marchés. Les principales aides directes de la PAC sont soumises au respect d'un socle de règles relatives notamment à la protection des sols, de l'eau, des prairies permanentes ou du bien-être animal. L'objectif est de faire en sorte que les financements publics contribuent également à l'intérêt général.

Parmi ces aides directes, les **éco-régimes** renforcent cette logique depuis la réforme de la PAC entrée en vigueur en 2023. Ils accordent une rémunération complémentaire aux agriculteurs qui mettent en œuvre des pratiques particulièrement favorables à l'environnement, comme l'agriculture biologique, la protection des sols et la mise en place d'infrastructures naturelles favorables à la biodiversité. Un « bonus haie » permet de valoriser la plantation et l'entretien de ces éléments essentiels à la protection des écosystèmes et des paysages agricoles.

Dépendant du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER, 2^e pilier de la PAC), les **mesures agro-environnementales** (MAEC) visent à encourager les agriculteurs à adopter des pratiques plus respectueuses de l'environnement. En contrepartie d'un engagement volontaire sur plusieurs années, ils reçoivent un soutien financier pour préserver la biodiversité, protéger les ressources en eau, maintenir la qualité des sols ou encore réduire les émissions de gaz à effet de serre. Les MAEC contribuent ainsi à rendre l'agriculture plus durable tout en compensant les coûts ou les pertes de revenus liés à ces pratiques.

Dans le cadre de la PAC et au-delà, l'Union européenne finance également la **modernisation des exploitations**, l'installation des jeunes agriculteurs, le développement des territoires ruraux ainsi que la **recherche et l'innovation**, afin de favoriser des pratiques agricoles plus résilientes et plus économes en ressources. Elle soutient enfin les **labels européens de qualité**, comme les AOP, les IGP ou le label biologique, qui valorisent les territoires ruraux, préservent le patrimoine alimentaire européen et répondent à la demande des consommateurs pour des produits de qualité.

En combinant ces différents outils, l'Union européenne cherche à accompagner les agriculteurs dans leur transition tout en conciliant **sécurité alimentaire, compétitivité économique et protection de l'environnement**.

EN BREF

Union européenne POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE (PAC)



Près d'un tiers du budget de l'UE



AIDES DIRECTES

Soutenir le revenu des agriculteurs. Conditionnées au respect des règles en matière d'environnement, de santé et de bien-être animal.



ÉCO-RÉGIMES

Rémunérer les pratiques bénéfiques pour le climat, la biodiversité, la qualité des sols et de l'eau. Dans ce paragraphe éviter les coupures entre la biodiversité et la qualité.



DÉVELOPPEMENT RURAL dont MAEC

Financer les investissements, l'installation des jeunes, la modernisation des exploitations et les projets collectifs dans les territoires.



RECHERCHE & INNOVATION

Soutenir la recherche, le numérique, les nouvelles techniques et les solutions pour une agriculture plus performante et durable.



LABELS

Valoriser les savoir-faire traditionnels et protéger une alimentation de qualité.



POUR UNE AGRICULTURE PLUS DURABLE



PRODUIRE

une alimentation saine
sûre et accessible



PROTÉGER

la biodiversité



LUTTER CONTRE

le changement climatique



PRÉSERVER

l'eau et les sols



SOUTENIR

les agriculteurs
et les territoires

**Ensemble, pour une Europe qui nourrit ses citoyens
tout en préservant la planète.**

Pour en savoir plus :

L'agriculture durable dans l'UE : https://agriculture.ec.europa.eu/cap-my-country/sustainability_fr

La politique agricole commune en bref : https://agriculture.ec.europa.eu/common-agricultural-policy/cap-overview/cap-glance_fr

La PAC 2023-2027 en un coup d'œil : <https://agriculture.gouv.fr/la-pac-2023-2027-en-un-coup-doeil>